



"mots de passe professionnel"

Par **Nicolas77500**, le **02/04/2018** à **11:17**

bonjour
Je suis représentant élu du personnel dans une association. mon employeur, sur demande de la nouvelle directrice, veut nous obliger à communiquer le mot de passe de l'adresse mail professionnelle que nous utilisons ainsi que de l'ordinateur mis à notre disposition; ce n'est pas encore officiel, mais les salariés en ont entendu parler en off et sont majoritairement contre; ils se demandent donc si c'est - est-ce légal? - est-ce obligatoire (sachant que certains travaillent là depuis 15 ans sans que cela ne leur ait jamais été demandé)? enfin, s'ils sont obligés de le communiquer, quelles garanties doivent-ils demander pour s'assurer que ce n'est pas pour être fliqué ou autres??
merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le **02/04/2018** à **12:15**

bonjour; il y a pas mal de lecture à ce sujet sur internet dont:
<https://www.ellipse-avocats.com/2012/07/proteger-son-ordinateur-professionnel-par-un-mot-de-passe-est-ce-une-faute-grave/>

Par **Lag0**, le **02/04/2018** à **14:18**

Bonjour jodelariege,
Votre lien est sans rapport avec la question. Nicolas77500 parle de sa messagerie, votre lien traite de l'accès à l'ordinateur, 2 choses très différentes...

Par **morobar**, le **03/04/2018** à **09:22**

Bjr,
Quoi qu'il en soit, messagerie professionnelle, accès de l'employeur.
Il suffit d'archiver ses messages perso dans un dossier clairement indiqué comme "personnel" pour interdire l'accès à l'employeur.
Attention bien sur à éviter une confusion avec de la messagerie RH pour désigner ce qui concerne le personnel.
Dans la situation exposée, l'employeur va simplement couper les accès, puis réinstaller d'autres accès en implantant lui-même les mots de passe.
Attention aux messages non sauvegardés.